

LE VISA CONFERENCE (CONFERENCE VISA)

Version : 25/02/2010

Ce visa vous permet de vous rendre en Inde pour assister à une conférence organisée par le gouvernement indien (colloques de mathématiciens, conférences médicales...).

En général, l'Ambassade de l'Inde délivre un visa valable 3 mois, double entrée. Ce visa n'est ni échangeable, ni renouvelable en Inde.

Attention, pour assister à une conférence professionnelle dans votre secteur d'activité, une conférence interne à votre entreprise ou vous rendre à un salon professionnel, il vous faudra impérativement faire une demande de visa d'affaires (Business Visa).

LISTE DES DOCUMENTS POUR LE VISA CONFERENCE

- 1 Un passeport valide pendant au moins six mois et ayant au moins trois pages vierges
- 2 Une photocopie de la page de données du passeport
- 3 Trois photographies conformes aux caractéristiques en vigueur
- 4 Deux formulaires de demande de visa remplis en ligne, datés et signés par le demandeur
- 5 La lettre d'invitation, sur papier en-tête et rédigé en anglais, en tant que délégué à une conférence ou un séminaire international organisé par un organisme gouvernemental ou une entreprise du Public Sector Undertaking
- 6 La lettre d'autorisation du Ministère de l'Intérieur (Home Affairs)
- 7 La lettre d'autorisation du Ministère des Affaires Etrangères (External Affairs)
- 8 La lettre d'autorisation du Ministère concerné par la conférence (ex : Agriculture, Santé...)
- 9 La lettre d'autorisation du Gouvernement de la Région / du Territoire de l'Union dans lequel la conférence aura lieu (State Government)
- 10 Les frais de services, les suppléments consulaires et les frais de visas

LISTE DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

- Si vous envoyez votre demande de visa par courrier
- Check-list pour un dépôt par voie postale
- Si un mineur est inscrit dans votre passeport (une photo requise) ou si le requérant est mineur
- Photocopie du livret de famille (pages : époux, épouse, mineur concerné)
 - Photocopie d'une pièce d'identité de chaque parent
 - Autorisation de voyage signée par les deux parents
- Si vous détenez un passeport étranger ou un titre de voyage français
- Formulaire de référence selon votre nationalité actuelle ou antérieure
 - Si résident : photocopie de la carte de séjour ou facture EDF/France Télécom (facultatif, mais recommandé)
 - Documents annexes éventuels selon votre nationalité actuelle ou antérieure
- Si vous détenez un passeport français en étant d'origine sri lankaise, pakistanaise, chinoise, bangladaishi ou afghane
- Formulaire de référence selon votre origine
 - Documents annexes éventuels selon votre origine

Je certifie avoir fourni un dossier complet et affirme connaître et accepter le temps de traitement minimum que nécessite ma demande de visa.

Date : _____ Signature : _____

CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR L'INDE

VF Services (UK) Limited, 42-44 rue de Paradis, 75010 Paris